



Photo : picasaweb • Google • 2011

• Vue aérienne du fort Picolet, près du Cap-Haïtien

Le Picolet, verrou de la défense du Cap

BULLETIN DE L'ISPAN, No 23, 12 pages

On peut considérer que l'histoire de la colonisation de Saint-Domingue débute officiellement en 1697 avec la signature du Traité de Ryswick, qui mit fin à la Guerre de la Ligue d'Ausbourg entre Louis XIV et la «Grande Alliance». Avec ce traité, l'Espagne reconnaît l'autorité de la France sur le tiers occidental de sa colonie dans les Antilles, l'île d'Hispaniola.

Avant cette date, la présence française sur cette partie de l'île antillaise consistait essentiellement en quelques centaines de flibustiers qui, pour diverses raisons, ne pouvaient plus participer aux courses contre les galions espagnols, se sédentarisèrent et se livraient à la chasse et à la culture de quelques denrées de traite. La technique, héritée des indigènes de l'île et qu'ils utilisaient pour sécher la viande au dessus d'un feu de bois (le boucan'), leur valu le nom de «boucaniers».

Cette paix acheva de créer les conditions favorables à la réalisation du projet colonial de la France. Les autorités coloniales réussirent à marginaliser ces premiers colons, propriétaires indépen-

Du tupi (langue amérindienne du Brésil) *mokaém* ou *bokaém*, «gril de bois» sur lequel les Indiens des Caraïbes faisaient fumer viandes et poissons.



Photo : ISPAN • 2011

• Le passage voûté, à l'abri des bombes au fort Picolet

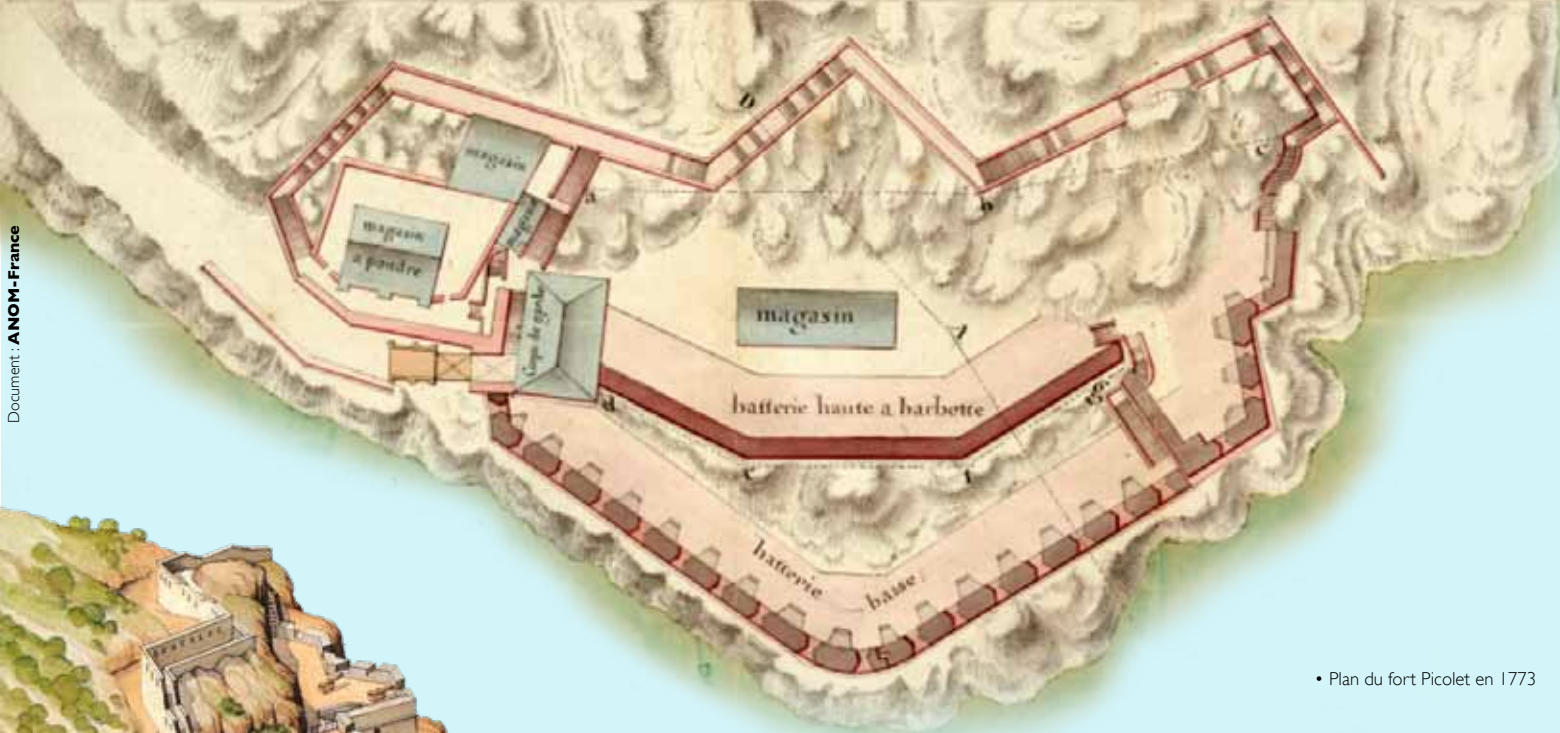
dants de lopins de terre cultivés en tabac, indigo et autres épices pour le remplacer par celui des grands domaines agricoles. L'occupation française de cette partie de l'île va, dès lors, se caractériser par une économie de plantation. Ces domaines en exploitation s'établissent d'abord sur les plaines côtières fertiles et accessibles cultivées surtout en canne à sucre, puis vont se développer avec le café sur les contreforts des montagnes environnantes. En effet, à partir de 1720, le café et le sucre vont constituer les denrées d'exportation par excellence de la colonie. Dès les années 1740, la France devint le premier producteur mondial de sucre et vers la fin de la période coloniale française, Saint Domingue produisait 40% de l'offre mondiale de café. (voir BI-18, 1er novembre 2010) Vers le milieu du XVIIIe siècle, la colonie de Saint-Domingue assure à elle seule les deux tiers du commerce

Sommaire

- Le Picolet, verrou de la défense du Cap.
- Le site de l'ancienne Cathédrale, effacé.
- Chroniques des monuments et sites historiques d'Haïti.



BULLETIN DE L'ISPAN est une publication mensuelle de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National destinée à vulgariser la connaissance des biens immobiliers à valeur culturelle et historique de la République d'Haïti, à promouvoir leur protection et leur mise en valeur. Communiquez votre adresse électronique à ispan.bulletin@gmail.com pour recevoir régulièrement le BULLETIN DE L'ISPAN. Vos critiques et suggestions seront grandement appréciées. Merci.



• Plan du fort Picolet en 1773



• Reconstitution du fort Picolet

extérieur de la Métropole qui est évalué, à cette époque, à trois milliards de francs or et mobilisait 763 navires et 30 000 marins.

Pour faire fonctionner à plein rendement l'appareil économique colonial, de lourds investissements en machinerie et en main d'œuvre ont été consentis. Dès le début, la nécessité de défendre la colonie et ses richesses contre les puissances rivales de la France va se faire sentir. Après une première période pendant laquelle la défense de la colonie reposait presque uniquement sur une force navale se déplaçant au gré des besoins, la défense des villes coloniales, à partir d'un réseau de fortifications côtières va se développer au point de se constituer progressivement en un système organisé aux dimensions du territoire. (Voir BI-15, 1er août 2010)

La défense de la Colonie de Saint-Domingue se systématisa à la suite de la terrible Guerre de Sept Ans. Les principales villes de la Colonie reçurent toutes leur plan de défense élaboré par des ingénieurs militaires envoyés de la Métropole.

La défense de la baie du Cap-Français

S'appuyant sur la production de la riche plaine du Nord et de son arrière-pays, la ville du Cap Français devient en cette seconde moitié du XVIII^{ème} siècle le pôle économique de la colonie de Saint Domingue.

L'époque où la défense terrestre de la Colonie était l'affaire de quelques colons possédant une connaissance très limitée dans l'art de fortifier est, bel et bien révolue. Des hommes de métier, des ingénieurs en fortifications viendront en mission de la Métropole, «chargés de dresser des mémoires et des plans sur les fortifications existantes et les moyens de les améliorer». Ces mémoires décrivent de façon détaillée les constructions proposées, leur implantation, leurs composantes ainsi que leur fonctionnement en diverses situations d'attaque. Les dessins ne se contentaient pas uniquement de préciser la forme et les dimensions des ouvrages. Ils indiquaient aussi le type d'artillerie qui devait y être installé et la couverture de leurs champs de tir. Des devis précis complétaient ces études. Sous la supervision d'arpenteurs et d'ingénieurs, une main d'œuvre composée d'artisans, d'esclaves le plus souvent appartenant au roi de France, était réquisitionnée. Vers la fin du XVIII^{ème} siècle les Français ne construiront pas

mois d'une quarantaine de fortifications sur la côte nord de Saint-Domingue, du Môle Saint-Nicolas à la baie de Fort-Liberté. Une extraordinaire collection de places fortes allant du simple redan à la citadelle complète, toutes orientées vers un éventuel ennemi venant de la mer.

Chacun de ces ouvrages s'inscrivait dans un système global de défense se développant autour du lieu à protéger tout en ayant la vocation spécifique de contrôler l'accès parmi les récifs, de croiser les feux et, enfin, de s'opposer directement à un débarquement de troupes. La conception d'un tel système suppose au préalable l'établissement de paramètres précis issus d'une connaissance parfaite de la topographie du sol et de fonds marins, du régime des vents dominants et d'une maîtrise des sciences de l'armement et des techniques de fortifications les plus avancées.

La défense du Cap-Français

La défense du Cap-Français, à cause du modèle qu'elle représentait et de l'importance de la place à défendre, fit l'objet de nombreux mémoires, qui tout en s'accordant sur sa grande efficacité, proposaient souvent des perfectionnements.

On accède à la rade du Cap-Français par une entrée unique située entre le récif de la Coquevieille et le cap du Picolet (voir carte ci-dessus). Cette passe, étroite de moins de 700 mètres, se divise ensuite en deux branches. La première, la Petite-Passe, entre le rivage qu'elle longe et le récif du Grand-Mouton, est réservée aux vaisseaux de petit et moyen tonnage. La seconde, principale, dirige les vaisseaux importants entre les hauts-fonds de la Corne-du-Mouton et les récifs du Petit-Mouton puis évite ceux de la Trompeuse avant de déboucher dans les eaux sûres de la rade du Cap.

Mettant à profit ces voies obligées d'accès maritime à la ville, les fortifications défendant l'accès à la rade du Cap furent placées en enfilade le long de la côte, contrôlant aisément ces passes qui forcent les vaisseaux à s'exposer à leurs feux. Elles ont cependant chacune un rôle spécifique. Selon Moulut, directeur général de fortifications (ca 1800), le fort Picolet a pour objet de donner des feux sur l'entrée principale où les bâtiments sont forcés de s'approcher dangereusement de son enceinte. Le fort Saint-Joseph, plus au Sud, contrôle à la fois la Petite-Passe et la Grande-Passe. Son parapet pour tir à barbette épousant la forme du rivage peut entraver efficacement une descente dans la crique



de Rival qu'il domine. Puis suit le fort aux Dames (1745) à qui fut confié la mission «d'éclairer de ses feux» la Petite-Passe face au Grand-Mouton. Cette petite redoute à plan carré, construite sur une avancée vers la mer, croise ses feux avec ceux du fort Saint-Joseph. La batterie de mortiers dite du Gri-Gri² construit en 1758, est placée sur un monticule au-dessus du fort aux Dames complète celui-ci en protégeant ses arrières. Pouvant diriger ses feux sur un demi-cercle, il domine à la fois les passes et la partie est de la ville du Cap, abritant ainsi le mouillage du Grand-Carénage de tout éventuel débarquement de troupes ennemies. Afin d'assurer leur autonomie, chacune d'elles, à l'exception de la batterie du Gri-Gri, furent pourvues d'un magasin à poudre.

Pour la défense directe de son port, la ville comptait, entre autres, sur le Dernier Bastion, la Batterie Royale (1741) et la Batterie Circulaire, laquelle fut équipée d'une muraille à embrasures en 1744. Enfin, placé au Sud de la ville sur une colline s'élevant au milieu de marécages, le fort Saint-Michel,

2. Pour rendre hommage aux militaires français morts à la guerre de Saint-Domingue, Leclerc nomma cette place, batterie Pambour, du nom d'un des généraux de son armée. (: Rouzier). Henry Christophe, devenu roi d'Haïti, lui donna le nom de fort Magny, en hommage à Etienne Magny, dont la tombe, couverte d'un plaque de marbre blanc, est placée dans l'enceinte de la fortification. Cet ancien colonel de la garde d'honneur de Toussaint Louverture, qui s'illustra à la bataille de la Ravines-à-Couleuvre et celle de la Crête-à-Pierrot, fut signataire de l'Acte de l'Indépendance d'Haïti, Duc de Plaisance et grand Maréchal d'Haïti. Il est mort au Cap-Haïtien en 1827 (: Supplie)

d'importance majeure pour la défense du Cap, «tant par rapport au commandement qu'il a sur l'accès de la Petite-Anse (bourg voisin du Cap) et de l'hôpital que par rapport à la rade qu'il voit aussi parfaitement». Sa position élevée face à la grande plaine sucrière du Cap, lui confie un rôle de vigie pouvant sonner l'alerte plusieurs heures avant l'arrivée de l'ennemi à la ville.

Le Picolet

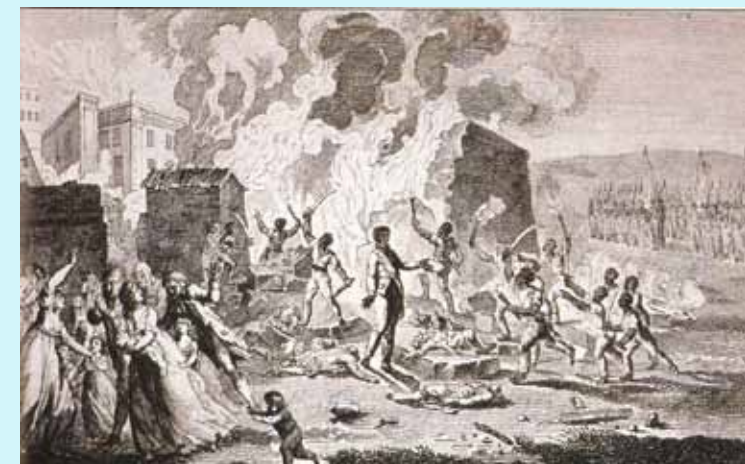
Le fort Picolet, par le contrôle sûr qu'il exerce sur l'entrée unique à la baie, se définit comme la clé de voûte de la défense. du Cap-Français Jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, la défense de la ville ne reposait que sur la misérable construction que l'on «décorait du nom pompeux de batterie Circulaire», sur quelques retranchements disséminés aux abords de la plaine et, surtout, sur divers plans d'évacuation de ses habitants. Déjà en 1702, le gouverneur Honon de Gallifet, dans ses démarches pour doter la Colonie d'une défense efficace, fit placer à grande peine une batterie de canons en face du rocher à Picolet, à l'extrême pointe nord de la baie du Cap. Cette petite batterie fut l'embryon de ce qui deviendra plus tard un système de défense organisé. Le plan du fort Picolet, tel que nous le connaissons actuellement est probablement dû à Amédée-François Frézier, ingénieur du Roi, qui en fit la conception lors d'une mission en 1719. Ce n'est que vingt plus tard qu'il fut exécuté (1739) par Charles Brunier de Larnage, Gouverneur général de la colonie. Depuis il n'a eut de cesse de subir des modifications et



• Profil du fort Picolet en 1779



• La prise du Cap-Français par l'armée française (1802)



• L'incendie du Cap-Français en 1802



des améliorations jusqu'à la fin de la colonie. En 1741, on y ajouta «le magasin à poudre avec son mur d'enveloppe, la citerne et le corps de garde» (: Moreau).

Dans sa configuration actuelle, le fort Picolet est formé de deux batteries à plan incurvé, placées de manière étagée, s'incrétant parfaitement dans la roche calcaire qui forme son site d'implantation. La batterie supérieure est conçue pour les tirs à embrasures, c'est-à-dire par une ouverture pratiquée dans le parapet de la muraille ; tandis que la batterie inférieure ou batterie basse, placée en bordure du rivage à 10 mètres au-dessus du niveau de la mer, est destinée aux tirs à trajectoire parabolique par-dessus un parapet aveugle, dits tirs à barquette. Il est intéressant de noter que les relevés réalisés en 1773 (voir p. 2) et 1780 par les ingénieurs du Roi montrent des dispositions de tirs exactement contraires : la batterie basse

possède 16 embrasures et la batterie supérieure un parapet à barquette. Le bastion nord également est crénelé d'embrasures sur le plan de 1780, alors qu'actuellement il est pourvu d'un parapet pour tirs à barquette. Des recherches plus poussées tant sur la fortification, elle-même, qu'en archives devaient tirer au clair cette énigme.

La plateforme supérieure reçut un revêtement fait de belles pièces de grès de Barzac et hébergeait un corps de garde, une poudrière, des magasins et autres baraquements militaires. On y accède de la batterie basse par un escalier protégé sur toute sa longueur par une voûte le mettant à l'abri des projectiles. Un second escalier droit et à découvert, placé dans une avancée au nord de la plateforme supérieure et jouant le rôle de bastion, relie également les deux niveaux. Du côté terre, l'ensemble est fermé par un chemin de ronde, suivant une ligne polygonale tenaillée et épousant la topo-

graphie accidentée du site. Elle est desservie par des escaliers très pentus. Ce chemin de ronde est protégé par une haute muraille percée de meurtrières, prévenant ainsi les attaques à revers.

Une porte d'architecture soigneusement exécutée ornait l'accès principal de la fortification et dénotait, par cette attention, l'importance que l'on avait accordée à cette construction. Elle était formée de deux pilastres d'ordre ioniques faits de pierre de taille supportant un fronton triangulaire dont le tympan était orné des armes de la France avec des attributs guerriers (: Moreau). Cet élément d'architecture a, aujourd'hui, complètement disparu.

Février 1802

En dépit des modifications sensibles dont constamment il faisait l'objet et malgré le renforcement portant sur ses équipements destinés à prévenir une éventuelle invasion, le Picolet mena

une existence relativement paisible tout au long du XVIII^e siècle. Ironie de l'Histoire : ces soins à préparer la fortification contre un assaillant étranger ne servirent, en fin de compte, que contre les Français, eux même. En effet, depuis 1791, des troubles révolutionnaires agitent la colonie de Saint-Domingue, compromettant la production et le commerce. Toussaint-Louverture, nommé gouverneur de la Colonie, en 1801, dote celle-ci d'une constitution qui l'émancipe de la France. La Métropole, en réaction, décide d'envoyer une importante expédition militaire afin d'y rétablir l'ordre dans la colonie frondeuse. Lors de l'arrivée dans la baie du Cap de l'expédition napoléonienne le 29 janvier 1802, la flotte commandée par le Capitaine-Général Leclerc fut tenu en respect, durant une semaine, par les feux du Picolet, ne pouvant ainsi franchir la passe du Grand-Mouton.

A Leclerc qui lui demandait la reddition pure et

simple de la garnison du Picolet afin que la flotte placée sous son commandement puisse appareiller dans la rade du Cap-Français, le général Henry Christophe, commandant de la place, répondit par une lettre dont la teneur épique laisse pantois le Capitaine-Général : «Je veux bien croire que j'ai affaire à des Français, et que vous êtes le chef de l'armée appelée expéditionnaire, mais j'attends les ordres du Gouverneur (Toussaint-Louverture), à qui j'ai dépêché un de mes aides-de-camp, pour lui annoncer votre arrivée et celle de l'armée française, et vous permettre de débarquer. Si vous avez la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un général ; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même sur ces cendres, je vous combattrai encore». Après ces menaces, il passa aux actes. «Il était nuit close quand le fort Pi-

colet tira une vingtaine de coups de canon sur un vaisseau qui, en courant sa bordée, s'était approché de terre» (: P. de Lacroix) La garnison du fort Picolet ne dut abandonner la place que le 4 février 1802, à la suite de l'annonce de la prise du fort Labouque et celle du fort Dauphin à Fort-Liberté par le général français Rochambeau, craignant une attaque à revers. Avant la retraite, Christophe fit enclouer les lumières des bouches à feu du Picolet, livrant ces dernières muettes pour un temps à l'ennemi puis, donnant suite à sa menace écrite, il fit incendier la ville du Cap en commençant par mettre le feu à sa propre maison.

Le fort Picolet :

- 1. Le parapet du bastion de la batterie supérieure
- 2. Les ruines du corps de garde
- 3. Le rempart de la batterie supérieure et ses 9 embrasures
- 4. Le bastion de la batterie supérieure
- 5. Vue des batteries supprimées à partir du chemin de ronde
- 6. Margelle de la citerne (Batterie supérieure)



3



4



5



6



• Pavage en grès de Barzac des batteries

Par cet évènement débuta la Guerre de l'Indépendance d'Haïti...

Le fort Picolet continua, sans histoire, tout au long du XIXème siècle son rôle de verrou de la défense du Cap-Haïtien, qui tombait en désuétude.

A la suite des événements politiques qui entraînent la mort de l'homme politique capois Séide Télémaque, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1888 à Port-au-Prince, le Cap et toute la partie Nord de la République d'Haïti s'embrasèrent. En représailles, Denis Légitime, son rival, élu président de la République, dépêcha le vaisseau de guerre, le *Toussaint-Louverture*, vers la ville rebelle qui arriva au large du Cap-Haïtien tout au début du mois de décembre 1888. Le Picolet fit feu sur le navire qui tentait de pénétrer dans la rade. Après quelques échanges de tir, le *Toussaint-Louverture* neutralisa la fortification, pourvu d'une artillerie complètement obsolète datant du XVIIIème siècle et probablement défendu par une garnison mal commandée et peu entraînée, parvint à la rade et canonna la ville du Cap causant trois foyers d'incendie. L'incident s'arrêta là : les troupes à bord du vaisseau de guerre, en faible effectif, n'osèrent opérer un débarquement (: Rouzier).

Depuis le fort Picolet fut complètement abandonné, laissant aux broussailles, aux vents, aux chèvres et aux hommes le soin de le transformer en ruines. Suite au classement du Fort Picolet sur la liste du Patrimoine National par l'Arrêté présidentiel du 23 août 1995, le projet Route 2004 du Ministère de la Culture et de la Communication entrepris des travaux de restauration. Ces travaux consistèrent en un relevé architectural précis du monument historique suivi d'un bilan sanitaire qui permit de diagnostiquer les diverses pathologies dont



• Erosion par voie éolienne des briques de meurtrières

souffrait le monument historique et ainsi identifier les interventions d'urgence.

Après un nettoyage complet diverses parties en maçonnerie de l'édifice furent restaurées ou consolidées selon les techniques anciennes de construction. L'accès au monument historique, partant de la crique de Rival et longeant les falaises escarpées du rivage fut également aménagé.

Par faute d'entretien et de gardiennage permanent, force est de constater aujourd'hui une accélération de la dégradation du fort. Les techniciens de l'ISPAN ont noté lors de la dernière visite d'inspection du monument historique en date du 25 mars 2011, des prélèvements récents de morceaux des carreaux de grès de Barzac qui pavent la plateforme supérieure. Les vents, chargés d'embrun, poursuivent, infatigables, leur tâche destructrice de descellement et d'érosion des briques et des moellons de la maçonnerie.

L'abandon de la place forte en tant que lieu stratégique, permit le développement d'un autre type d'usage : le Picolet serait devenu, selon l'avis de nombreux Capois, le site vodou le plus utilisé de toute la région du Cap-Haïtien. Pas moins de 70 *loas* y «résideraient» recevant des services quotidiens. *Ezili Bora* y est célébré tous les mercredis, tandis que le jeudi est réservé à *Ogou-Feray*, à *Ogou-Badagri* et à *Ogou Balendjo*, attirant une foule de pratiquants.

Des observations ethnologiques plus poussées devraient établir les caractères sociaux et culturels de cet usage devenu traditionnel, telles caractères, relevant de pratiques immatérielles, qui devront être pris en compte dans le cadre de tout projet futur de restauration et d'exploitation touristique intégrée du monument historique.



• La batterie basse du fort Picolet et ses canons en fonte

Coordonnées géospatiales du fort Picolet :
 Longitude : 19° 46' 57,50" N
 Latitude : 72° 11' 21,45" O
 Altitude : 13 m (Batterie inférieure)
 Sc.: Googleearth 2011

Coordonnées géospatiales du fort Saint-Joseph :
 Longitude : 19° 46' 30,75" N
 Latitude : 72° 11' 27,78" O
 Altitude : 14 m
 Sc.: Googleearth 2011

Coordonnées géospatiales du fort aux Dames :
 Longitude : 19° 46' 20,77" N
 Latitude : 72° 11' 31,45" O
 Altitude : 9 m
 Sc.: Googleearth 2011

Coordonnées géospatiales de la batterie du Gri-Gri (fort Magny) :
 Longitude : 19° 46' 17,38" N
 Latitude : 72° 11' 34,61" O
 Altitude : 14 m
 Sc.: Googleearth 2011



• Le rocher à Picolet. Vue prise de la fortification

Photo: ISPAN • 2011



• L'escalier menant au chemin de ronde

Photo: ISPAN • 2011

Le BI-23 a été réalisé par :
 • Philippe Châtelain, Daniel Elie pour la documentation et la rédaction des textes;
 • Daniel Elie pour l'édition et l'infographie;
 • Pascale René et Philippe Châtelain pour la relecture et les corrections;
 La direction et la distribution du BI sont assurées par le Service de la Promotion de l'ISPAN.

Les autres ouvrages de défense du Cap-Français



- 1. Le mur de rempart à redan du fort Saint-Joseph.
- 2. Plan et coupe du fort Saint-Joseph (ca 1780)
- 3. La batterie du fort Saint-Joseph, aménagée pour le tir à barbette.
- 4. Le fort aux Dames, vue de la route de Rival.
- 5. La poudrière du fort aux Dames, servant de logement à une famille.
- 6. Plan et coupe du fort aux Dames vers la fin du XVIIIème siècle.
- 7 et 8. Les ruines de la batterie du Gri-Gri (fort Magny).

Photos : ISPAN • 2011 / Documents : ANOM - France

Le site de l'ancienne Cathédrale, effacé

Photo: ISPAN • 2001 I



• Le site de l'ancienne Cathédrale de Port-au-Prince en mars 2011

La préservation du patrimoine en Haïti, s'assimile souvent à un combat contre l'hydre de Lerne et la tentation du découragement est forte pour inciter à baisser les bras.

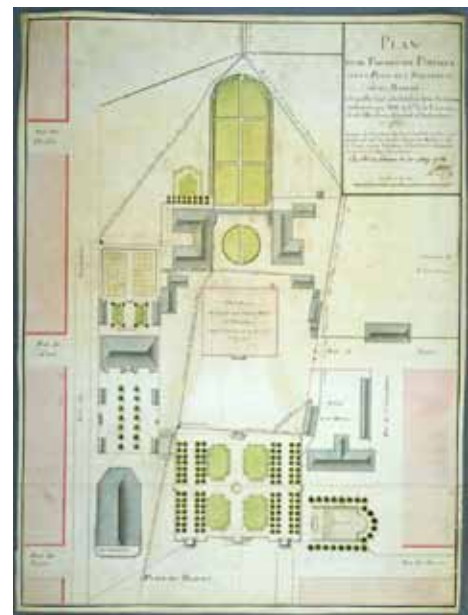
Dans cette lutte incessante contre l'indifférence, contre les intérêts spéculatifs à courte vue, contre les notions trop répandues de dévalorisation de l'ancien ayant comme corollaire le culte du neuf, synonyme de progrès, l'ISPAN continuera à prendre résolument le parti de la Mémoire, de la Culture et de la Beauté.

Les défis sont immenses lorsqu'on considère la faiblesse des moyens disponibles pour la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel, mais aussi la réserve et même la suspicion avec laquelle cette question est abordée par nos dirigeants, qu'ils soient politiques, spirituels, intellectuels ou économiques. Les maisons « Gingerbread » de Port-au-Prince tombent l'une après l'autre. Le centre historique du Cap-Haïtien disparaît. Jacmel, Saint-Marc et Jérémie sont menacés et se poursuit inexorablement la destruction des ouvrages militaires témoins de la guerre de l'indépendance. Nous sommes encore trop nombreux à ne pas réaliser que cela constitue un appauvrissement culturel mais aussi économique pour notre pays qui n'a déjà pas suffisamment de ressources.

Combien de monuments et sites à haute valeur culturelle auraient pu être sauvés si il y avait eu une plus grande implication des Autorités et une participation plus active de la population ?

Dans ces moments de doute et de perplexité, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur la portée et l'efficacité de notre travail de sensibilisation. Nous admettons volontiers qu'il est sans aucun doute nettement insuffisant.

Depuis le séisme du 12 janvier 2010 qui a détruit, saccagé et abimé un grand nombre de nos monuments historiques, nous continuons à constater et déplorer comment la bêtise des hommes poursuit et amplifie la dévastation implacable et aveugle que nous a infligé la nature. Après les actes iconoclastes perpétrés ou encouragés à dessein sur de nombreux bâtiments anciens du centre historique de la capitale haïtienne touchés par le séisme, c'est au tour du site de l'ancienne Cathédrale de Port-au-Prince de subir l'assaut inconsidéré des pics et des pioches dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une église provisoire, destinée à remplacer la Cathédrale métropolitaine effondrée lors du séisme. En effet, au courant du mois de février 2011, un chantier de construction a été inauguré sur ce site de Mémoire hautement symbolique, commandité par l'Eglise catholique d'Haïti. Informés de ce fait le 9 mars 2011, les techniciens de l'ISPAN se sont rendus dès le lendemain sur les lieux pour constater l'ampleur de la catastrophe. Un chantier largement avancé. D'importantes tranchées ont été réalisées pour construire de puissantes fondations en béton armé. L'érection des colonnes et des murs en parpaings est en cours et les fermes métalliques devant recevoir la couverture de la future église



• L'ensemble monumental de l'Intendance en 1787 En b., à g., l'église paroissiale. En b. au centre, le Mur de la Terrasse

sont déjà à pied d'œuvre. Et pourtant, l'histoire du site de l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince est connue et son importance symbolique a fait l'objet de publications parmi lesquels le No 188-189 Spécial Ancienne Cathédrale de Port-au-Prince de la revue franco-haïtienne Conjonction (ISPAN/ICOMOS-Haïti Février 1991) ou l'Ancienne Cathédrale

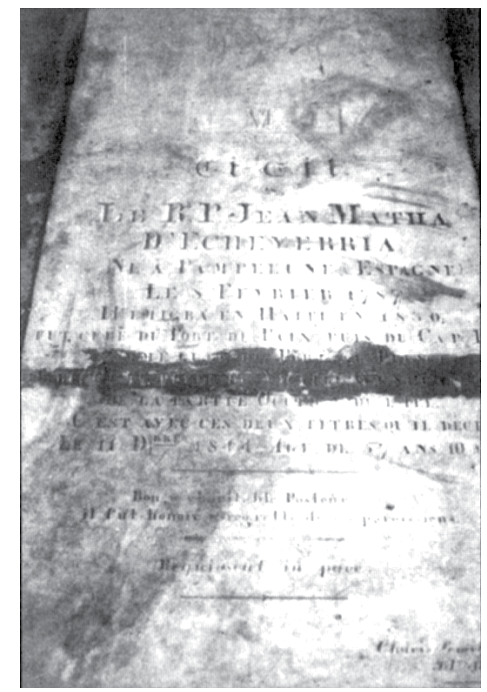


• Vues du chantier au mois de mars 2011

de Port-au-Prince, Perspectives d'un vestige de carrefours de Rachel Beauvoir-Dominique, Editions Henri Deschamps, ISPAN / CRUT • Mars 1991, ou encore le précieux et savant ouvrage du talentueux dessinateur haïtien Roger Rivière sur le tracé architectural de l'église. Et aussi des nombreuses entrées dans l'index des quatre tomes de «Port-au-Prince au cours des ans» de l'historien de la ville, M. Georges Corvington.

Lorsqu'au milieu du XVIIIe siècle se posa la nécessité d'établir une nouvelle capitale pour la colonie française de Saint Domingue dans une position géographiquement plus centrale et suite à la résolution de faire établir cette capitale au «Port-au-Prince», une ordonnance royale ordonne au boucher et au curé du Trou-Bordet de s'établir sur l'habitation Randot au Port-au-Prince. Le seul édifice de la zone capable de servir de lieu de réunion, c'est-à-dire la grande halle de la sucrerie de l'habitation Randot débarrassée de ses chaudières, devient la première église de Port-au-Prince. Notre-Dame de l'Assomption, patronne du Trou-Bordet, devient celle de la chapelle improvisée. Le 26 novembre 1749, un décret émis par le roi de France consacre la nouvelle ville «Capitale des Isles-sous-le-vent» Dès 1750 un projet de construire une nouvelle église digne de la nouvelle capitale est lancé. Après diverses péripéties et surtout à cause de différents tremblements de terre, ce n'est qu'en 1771 qu'une église définitive fut construite à l'emplacement de la première chapelle. Ce fut la cinquième église que connut la ville en 22 ans. Toutes les autres ayant été abandonnées ou détruites par des intempéries. C'est un édifice en pan de bois d'acajou érigée avec la contribution des paroissiens à l'angle de la rue des Favoris (actuellement rue Docteur-Aubry) et celle des Fronts-Forts. Elle définit avec le presbytère, le bureau de l'Intendance et ses jardins, la Place de l'Intendance, l'Hôtel de la Marine, le Mur de la Terrasse, et la Place de l'Abreuvoir, un ensemble monumental surplombant la ville marchande.

En plus de sa fonction proprement religieuse, l'église servait aussi de salle de réunions politiques et a été,



• Pierres tombales de R. P. Juan Matta d'Eccheverria, de l'abbé Moussa et du R. P. Jean Césaire Salgado.



• L'ancienne et la nouvelle cathédrales de Port-au-Prince au début du XXème siècle

de ce fait, le témoin d'événements importants de l'histoire d'Haïti comme la proclamation de la « Guerre du Sud » par le Général Toussaint Louverture ou les débats de l'assemblée constituante qui créa la République d'Haïti après la mort de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines en 1806.

Sa position relativement isolée dans la trame urbaine préserva l'église des multiples incendies qui ravagèrent la ville. À l'occasion du sacre de l'Empereur Faustin Ier en 1842, des travaux d'agrandissement réalisés à la hâte donneront à l'église la silhouette massive et caractéristique qui reste encore gravée dans la mémoire des Port-au-Princiens. Suite au concordat signé entre Haïti et le Saint-Siège en 1860, l'église paroissiale fut élevée au rang de cathédrale, Port-au-Prince étant devenu siège d'un évêché. La construction au début du XXe siècle d'une nouvelle cathédrale en béton armé plus spacieuse et plus grandiose précipita sa désaffectation puis son abandon pur et simple.

Au cours des émeutes occasionnées par la tentative de coup d'État de janvier 1991, l'ancienne Cathédrale de Port-au-Prince disparut dans les flammes et le pillage. À cette époque, l'État haïtien, à travers l'ISPAN, avec la collaboration du Ministère français de la Coopération et d'Actions Culturelles (MCFAC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), s'apprêtait à initier d'importants travaux de restauration. Les études

étaient à la phase de finalisation, l'outillage et l'équipement pour le chantier étaient à pied d'œuvre et un important stock de bois précieux en provenance de la Guyane française déjà en route vers Port-au-Prince.

Cette catastrophe causa la disparition d'un des plus anciens édifices de la foi chrétienne d'Haïti, mais n'enleva rien à la valeur symbolique et au potentiel d'enseignement scientifique de ce site. Point de départ de la construction de la ville de Port-au-Prince, le site de l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince reste un site archéologique de première importance qui, dans le cadre de travaux d'investigation scientifiques menés par des spécialistes, révélerait des informations inestimables sur la genèse de notre capitale.

Sur ce site également ont été enterrés des personnages importants de l'histoire politique, sociale et religieuse de notre pays. On y retrouvait par exemple la tombe de André Dominique Sabourin, mort en 1819, qui a été adjudant-général des



armées et Grand Juge de la République d'Haïti, ou celle du père Pierre Moussa décédé le 23 juillet 1860 et qui, selon les informations recueillies par l'ISPAN de M. Amadou Mathar M'Bow, ancien Directeur Général de l'UNESCO, a été le premier Sénégalais à être sacré prêtre. Il étudia en France où il se mêla aux événements politiques de 1848. Après être retourné au Sénégal pour une brève période, il du a nouveau quitter son pays et s'exila en Haïti qui représentait à ses yeux « la terre de la liberté ». On peut citer aussi la tombe du père Jean Césaire Salgado, curé de Port-au-Prince pendant de longues années et mort le 8 février 1836. La décision d'implanter profondément sur le site archéologique cette construction, qualifiée de « provisoire », dénote, pour le moins, la recherche de solutions faciles et une absence de sensibilité face à l'Histoire. Une consultation avec des spécia-

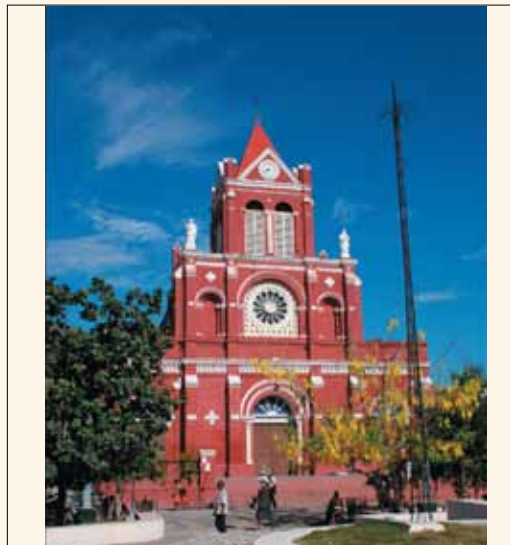
listes, historiens ou restaurateurs, aurait permis de déboucher, sans coûts supplémentaires, sur l'adoption d'une alternative technique plus convenable pour aménager les espaces nécessaires, tout en préservant l'intégrité de ce lieu de Mémoire. En plus d'avoir ignoré le site historique, détruit des sépultures de personnages historiques et éliminer à coup sûr de précieux indices archéologiques, les concepteurs de cette « église provisoire » n'auront donc pas permis qu'à travers ce projet soit initié la revalorisation de la dimension historique du site et du quartier de la Cathédrale en général et sa participation dans le cadre de la reconstruction du centre historique de Port-au-Prince, au développement culturel et au renforcement des potentialités touristiques de la ville. Cet acte pose encore une fois le problème généré par les sévères limites budgétaires auxquels est

confronté l'ISPAN : l'institut ne dispose d'aucun budget lui permettant d'assurer durablement et de façon organisée l'une de ses missions essentielles qui est la promotion et de la diffusion de la connaissance de notre Patrimoine auprès de la population, permettant de prévenir telle catastrophe. Ainsi va l'effacement de notre Mémoire de Peuple.

Note :
La Direction générale de l'ISPAN renouvelle sa volonté d'œuvrer au côté de l'Église catholique d'Haïti à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la promotion des sites et monuments historiques liés à sa genèse dans le pays.
Suite à une suggestion de Monseigneur Joseph Lafontant, Administrateur Apostolique Sede Plena de l'Archidiocèse de Port-au-Prince, une première identification préliminaire de ces biens culturels a été instruite par la Direction générale de l'ISPAN et est actuellement en cours.
Une des toutes premières fiches de cet important recensement vous est présentée ci-après.

IDENTIFICATION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE D'HAÏTI

Nom SAINT-LOUIS
Département GRANDE-ANSE
Arrondissement JEREMIE
Commune JEREMIE
Ville/Bourg JEREMIE
Quartier -
Rue ABBE-HUET
No -
Longitude 18° 38' 40" N
Latitude 74° 06' 52" O
Altitude 21
Saint(e)-patron(ne) SAINT-LOUIS
Date de patronale 25 AOÛT
Date de construction 1877 - 1901
Diocèse JEREMIE
Date d'érection de la paroisse 1725
Etat de conservation* BON



Photographie d'identification



Illustration 2



Illustration 3



Illustration 4



Illustration 5

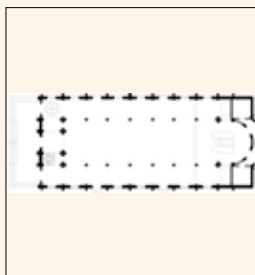


Illustration 6

Notes

Institut de Sauvegarde du Patrimoine National • Ministère de la Culture et de la Communication • République d'Haïti

La construction de la nouvelle église paroissiale de Jérémie débuta en 1877 et ne prit fin qu'en 1901. Dédiée à Saint Louis, (Louis IX, roi de France), elle fut élevée au rang de cathédrale en 1972. Élément central du paysage urbain, c'est une élégante

construction en briques, dont le parvis donne sur la place d'Armes, aujourd'hui place des Trois-Dumas, et sa fontaine surmontée de l'énigmatique statue polychrome surnommée «Ti Amélie». La couleur caractéristique de ses façades peintes de vermillon

rehaussée par la démarcation contrastée de certains détails architecturaux, donne à ce bâtiment une présence très singulière dans la ville. Son clocher demeure encore le point le plus élevé du profil urbain et sert de point repère visuel aux visiteurs.

Chronique des monuments et sites historiques d'Haïti

Le site de Sans-Souci clôturé

Le 25 mars s'est déroulée la cérémonie de remise des travaux de sécurisation du site du Palais de Sans-Souci à Milot. Durant la période allant de août 2010 à mars 2011, ces travaux ont consisté essentiellement en l'achèvement

de la clôture historique, par la poursuite de la restauration des colonnettes de support et la mise en place de 145 mètres linéaires de grillages en fer forgés, dont le design reproduit celui de l'époque de Christophe. Deux paires de vantaux ont également été placés aux entrées principales

et 1 453 mètres linéaires de clôture de type cyclone fence supporté par 500 mètres linéaires d'écran végétaux ont été réalisés. Il faut aussi mentionner la restauration de la clôture en maçonnerie du Palais du Roi séparant celui-ci des casernes de Sans-Souci au sud. L'idée de la protection du



Photo : ISPAN • 20011



Photo : ISPAN • 20011

• Vue partielle de la clôture restaurée du jardin du Roi du Palais de Sans-Souci

• Vue de la clôture historique du Palais de Sans-Souci restaurée. Le site du palais de Sans-Souci remonte au début du projet de restauration des monuments du Parc National Historique réalisé conjointement par l'ISPAN le PNUD et l'UNESCO. Dès 1983, ce projet entama une vaste campagne d'investigation en archives et sur le site, afin d'interpréter, à défaut de comprendre, l'histoire, la morphologie, les composantes et les articulations du complexe administratif et résidentiel qui constituait le siège du monarque Henry Ier roi d'Haïti. Au cours de cette campagne d'investigation, sous la direction de M. Eddy Lubin, responsable des fouilles archéologiques du projet, les vestiges des Jardins du Roi furent mis à jour, ceux de la Reine, tout comme le système de drainage alimentant les bassins et fontaines qui ornaient l'ensemble à l'époque. C'est à cette occasion également que le tracé historique de la clôture périphérique du Palais du Roi fut révélé. Dès lors, l'idée de la restauration de la clôture historique du Palais du Roi fut évoquée et le projet étudié. Ces travaux purent enfin être réalisés par l'ISPAN grâce à un financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), à travers le CHF. Cette



Photo : ISPAN • 20011

• Vue de l'Palais de Sans-Souci à travers les grilles en fer forgé de la clôture historique

réalisation a pour objectif d'assurer le contrôle effectif du site, pour améliorer sa gestion et permettre une exploitation plus rationnelle d'un tourisme durable. La restauration de la clôture historique du Palais de Sans-Souci permet, en outre, de franchir une étape supplémentaire dans la restitution de l'image de ce que fut le Palais de Sans-Souci à l'époque du roi Henry Ier.

La sécurisation du site de Sans-Souci permet désormais d'envisager d'autres travaux importants tels l'étanchéité des ruines du Palais du Roi et leur stabilisation antisismique, la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et l'aménagement de facilités d'accueil pour les visiteurs.

Cette cérémonie de remise de travaux s'est déroulée en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Haïti, M. Kenneth Merten, du ministre du Tourisme, M. Patrick Delatour, du Maire de Milot, M. Paul, du DG de l'ISPAN, M. Daniel Elie et de M. Alberto Wilde, Directeur du CHF International pour Haïti.

Le Patrimoine 48 à Jacmel

Du 17 au 29 mars 2011, a séjourné en Haïti une mission d'expert de la firme espagnole spécialisée en conservation de biens culturels *Patrimoine 48* venue participer au diagnostic de six des cent trois édifices d'intérêt patrimonial du centre historique de Jacmel, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cette mission entre dans le cadre des activités du projet de préservation et de mise en valeur centre historique de la ville de Jacmel (Voir BI-21, 1er février 2011), piloté par l'ISPAN et l'AEICD.

A cette occasion, les ingénieurs et architectes de *Patrimoine 48*, spécialisés en ingénierie et conservation du patrimoine ont procédé à la mise à jour et la réadaptation de l'étude structurelle du projet de réhabilitation de la vieille Prison de Jacmel qui sera bientôt restaurée et réaménagée en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de la ville de Jacmel.

Ils ont également procédé à des évaluations préliminaires de la Maison Dougé logeant actuellement l'Ecole-Atelier de



• Maquette réalisée à l'Atelier-Ecole de Jacmel pour la mission

Jacmel (AEJ), de la Résidence de la Banque Nationale de Crédit (BNC), de la résidence logeant la direction régionale des impôts de Jacmel, des halles en fer et fonte des Douanes de Jacmel ainsi que de l'édifice de l'hôtel de ville, à la place Toussaint-Louverture. Tous ces édifices, biens privés de l'Etat, ont été, à des degrés divers, endommagés par le séisme du 12 janvier 2010.

Ces consultations techniques devront permettre d'orienter le parti architectural ainsi que les solutions techniques qui devront être adoptées dans le cadre de la préservation et de la restauration de ces monuments historiques.

Une visite du Marché municipal de Jacmel a également été l'occasion pour ces experts d'envisager avec les techniciens de l'ISPAN et ceux de la firme d'architecture JB Millet des solutions techniques pour la restauration de cet édifice hautement symbolique du centre historique de Jacmel.

Vers la Conférence des Donateurs

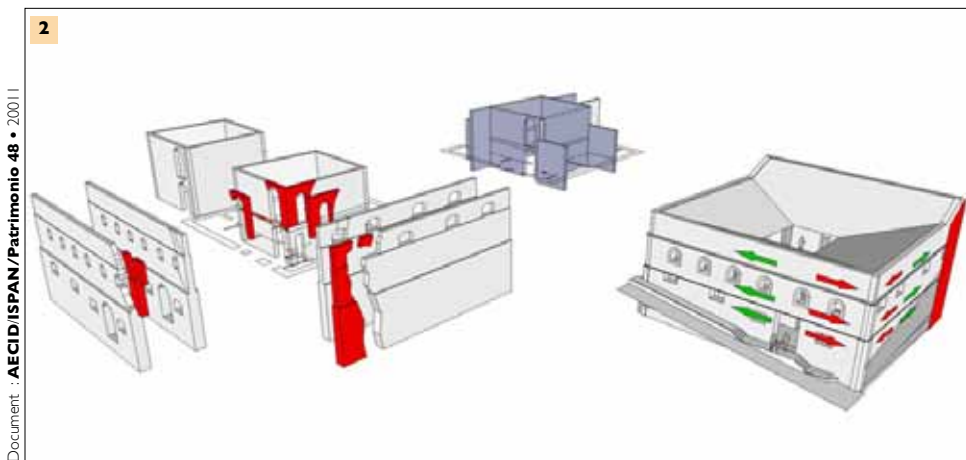
Dans le cadre de la préparation de la Conférence des Donateurs pour la Culture en Haïti organisée par l'UNESCO et qui se tiendra à Paris le 19 avril prochain, une mission composée de Mme Nuria Sanz et de Mme Denise Bax a séjourné à la capitale haïtienne en vue de rencontrer les divers acteurs impliqués dans la culture. A partir de ces rencontres de travail, la mission Sanz-Bax en collaboration avec ces acteurs établira une sorte de *shopping list* des grands projets structurants pour le secteur culture pour les trois années à venir. Les actions qui seront programmées concerneront une quinzaine de projets couvrant cinq domaines : le patrimoine mondial (culturel et naturel), le patrimoine immatériel, le patrimoine mobilier (musées, archives et bibliothèques), les industries et les politiques culturelles.

Ces programmes agiront dans leur ensemble dans des zones particulièrement touchées par le séisme du 12 janvier 2010. La région de Léogane, le centre historique de Jacmel, celui de Port-au-Prince figureront en tête de liste. Un programme touchera également le renforcement structurel du secteur. Le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR), classé Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1982, fait l'objet d'une considération spéciale, vue les enjeux du développement touristique dans le Nord du pays et la mise en place de sa gestion (voir BI-11, 1er avril 2010). La mission Sanz-Bax a eu d'importantes séances de travail, notamment avec le Ministère du Tourisme, celui des Travaux Publics, et celui de la Culture. Les Organismes autonomes de la Culture, la Fondation Kilti ak Libète (FOKAL), Comité Artisanal Haïtien, le Bureau de Sauvetage des biens culturels (BSBC), la fondation Digicel ont également participé à ces charrettes. La mission a également rencontré les partenaires internationaux, tels le PNUD et l'ONU-Habitat. L'UNESCO, pour sa part, a déjà convié les donateurs : Etats membres, institutions, organisations multilatérales, banques de développement, secteur privé et organisations de la société civile à cette conférence qui exposera l'importance de la culture comme moteur de la reconstruction en Haïti et qui présentera les projets proposés au financement.

La mission a pris fin le 14 mars 2011, après 7 journées de travail intense.



Photo : AECID/ISPAN • 20011



Document : AECID/ISPAN/Patrimoine 48 • 20011



Photo : AECID/ISPAN • 20011

- 1. Réunion de travail des techniciens de *Patrimoine 48* et du projet ISPAN/AECID
- 2. Modélisation des dommages causés par le séisme à la Vieille Prison de Jacmel
- 3. Visite technique de la Vieille Prison de Jacmel